

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	22 303 000		22 303 000		22 303 000	
Production vendue de biens				67 130	436 598	650.37
Production vendue de services	503 729		503 729			
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	22 806 729		22 806 729	67 130	22 739 598	NS
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			808		808	
Autres produits			1	41	39	96.41
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			22 807 538	67 171	22 740 366	NS
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)			19 648 122		19 648 122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			917 388	250 028	667 360	266.91
Impôts, taxes et versements assimilés			231 282	1 183	230 099	NS
Salaires et traitements			8 266	91 214	82 949	90.94
Charges sociales			2 940	39 379	36 439	92.53
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			124 362	118 893	5 470	4.60
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1	3	2	74.01
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			20 932 360	500 700	20 431 661	NS
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			1 875 177	433 528	2 308 706	532.54
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Certifié conforme  


## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	428 150		71 950		356 200	495.07
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	428 150		71 950		356 200	495.07
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	428 150		71 950		356 200	495.07
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	1 447 028		505 478		1 952 506	386.27
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		20			20	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>		20			20	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		20			20	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	22 807 538		67 171		22 740 366	NS
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	21 360 530		572 650		20 787 881	NS
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	1 447 007		505 478		1 952 486	386.27

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

32 059 31 950  
BDO REAL ESTATE

Certifié conforme

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 11 983 316.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 22 806 728.52 Euros et dégageant un bénéfice de 1 447 007.47 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a vendu l'immeuble situé au 17 rue viète le 19 juillet 2022, ainsi que l'immeuble situé au 13 rue Viète le 22 septembre 2022.

#### Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

#### Conséquences de la guerre en Ukraine :

En début d'année 2022, a commencé une guerre déclenchée par l'invasion de l'armée russe en Ukraine. Le déclenchement de cette guerre pourrait engendrer de nouveaux déséquilibres économiques et financiers et provoquer notamment un ralentissement économique avec une remontée des taux d'intérêts. L'économie française et européenne vont certainement traverser une période délicate.

Les mesures prises après la clôture de l'exercice concernant la crise ukrainienne, générée par la guerre pourraient avoir un impact sur la performance, la valorisation et la liquidité des actifs de la société.

Toutefois, les conséquences sont à ce jour difficilement chiffrables, la durée de la guerre étant aujourd'hui incertaine.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	1 133 001		9 333
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	180 507		949
<b>TOTAL</b>	1 313 508		10 282
Prêts, autres immobilisations financières	37 751		1 625
<b>TOTAL</b>	37 751		1 625
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 351 259		11 907

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			1 142 334	1 142 334
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			181 457	181 457
<b>TOTAL</b>			1 323 791	1 323 791
Prêts, autres immobilisations financières			39 376	39 376
<b>TOTAL</b>			39 376	39 376
<b>TOTAL GENERAL</b>			1 363 166	1 363 166

### Etat des provisions

### Etat des échéances des créances et des dettes

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	39 376	0	39 376
Autres créances clients	30 020	30 020	
Personnel et comptes rattachés	201	201	
Taxe sur la valeur ajoutée	351 576	351 576	
Divers état et autres collectivités publiques	77	77	
Débiteurs divers	31 173	31 173	
<b>TOTAL</b>	452 422	413 046	39 376

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	754	754		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	11 141 661	0	11 141 661	
Emprunts et dettes financières divers	78 586	78 586		
Fournisseurs et comptes rattachés	91 872	91 872		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 589	4 589		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 897	11 897		
Autres impôts taxes et assimilés	16 868	16 868		
Groupe et associés	585 161	0	585 161	
<b>TOTAL</b>	<b>11 931 388</b>	<b>204 566</b>	<b>11 726 822</b>	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 858 331			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
SAS Alix Properties	10.0000	125 000			125 000

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts-et dettes auprès des établissements de crédit	78 586
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 745
Dettes fiscales et sociales	18 788
Total	133 119

### **Charges et produits constatés d'avance**

#### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

**Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices**

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social			1 250 000	1 250 000	1 250 000
Nbre des actions ordinaires existantes				125 000	125 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes			26 777	67 130	22 806 729
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			263 603-	386 585-	1 571 370
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			381 833-	505 478-	1 447 007
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				3.09-	12.57
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				4.04-	11.58
Dividende distribué à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			95 540	91 214	8 266
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice			40 884	39 379	2 940

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 323 791	438 491	885 299	999 379	114 080	11.42
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	39 376		39 376	37 751	1 625	4.30	
<b>Total II</b>	<b>1 363 166</b>	<b>438 491</b>	<b>924 675</b>	<b>1 037 130</b>	<b>112 455</b>	<b>10.84</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	10 444 253		10 444 253	30 092 298	19 648 045	65.29
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	30 020		30 020	28 800	1 220	4.24
	Autres créances	383 026		383 026	489 330	106 304	21.72
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	123 914		123 914	123 914			
Disponibilités	77 428		77 428	19 133	58 295	304.69	
Charges constatées d'avance (3)				41 237	41 237	100.00	
<b>Total III</b>	<b>11 058 641</b>		<b>11 058 641</b>	<b>30 794 711</b>	<b>19 736 070</b>	<b>64.09</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>12 421 807</b>	<b>438 491</b>	<b>11 983 316</b>	<b>31 831 841</b>	<b>19 848 525</b>	<b>62.35</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 250 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 250 000	1 250 000				
	<b>Réserves</b> Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	2 645 080	2 139 602	505 478	23.62		
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	1 447 007	505 478	1 952 486	386.27		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	51 928	1 395 080	1 447 007	103.72		
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	11 141 661 754 663 747	30 000 000 774 3 088 909	18 858 339 21 2 425 162	62.86 2.65 78.51		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	91 872 33 355	115 563 21 674	23 691 11 680	20.50 53.89		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
	<b>Total IV</b>	11 931 388	33 226 921	21 295 532	64.09		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
<b>Total IV</b>							
	Ecart de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		11 983 316	31 831 841	19 848 525	62.35		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

204 566 3 226 921

**13-17 VIETE**

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.250.000 Euros

Siège Social : 10, rue de Castiglione  
75001 PARIS

R.C.S. PARIS 790 020 564

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

A l'associé,

---

**I - OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **13-17 VIETE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

---

**2 - FONDEMENT DE L'OPINION**

---

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

---

### **3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

---

### **4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

---

### **5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

---

## **6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS.**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2023.

**VAL AUDIT**  
**Société de Commissaires aux Comptes**



**Bernard BLIAH**  
**Mandataire social**

13-17 VIETE  
Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Au capital de 1 250 000 euros  
Siège social : 10 rue de Castiglione,  
75001 Paris  
790 020 564 RCS Paris

---

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE  
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1 447 007 euros de la manière suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>1 447 007 euros</b>
<b>Au compte report à nouveau</b>	<b>1 447 007 euros</b>
<b>S'élevant désormais à</b>	<b>-1 198 073 euros</b>

L'associée unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société restent inférieurs à la moitié du capital social. Elle devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

  
\_\_\_\_\_  
Certifié conforme  
Le Président